



Département
de l'Yonne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le mardi 21 août 2018

74^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE JOIGNY

Le 22 août 1944, Joigny est libérée sans combat par les 3^e et 4^e compagnies du Groupe Jovinien Bayard. Les allemands avaient évacué la ville quelques heures auparavant. Le 23 en fin d'après-midi, un élément de pointe de la 3^e armée du Général Patton traversa la ville devant une population en liesse.

Après quatre années d'occupation, d'oppression, d'humiliations, de privations... la ville était libérée par la résistance.

Paul Herbin, ancien combattant de la Grande Guerre, a dès l'hiver 1940-41, à partir d'un noyau familial et d'amis proches, créé l'un des tout premiers groupes de résistance de l'Yonne, Bayard. L'un des tout premiers mais aussi l'un des plus importants réseaux du département, puisqu'il comptera plus de mille affiliés à la fin du conflit.

La ville de Joigny, avec le concours de l'amicale du groupement Jovinien Bayard, organise des manifestations tout au long du week-end pour célébrer la libération de la ville, selon le programme suivant :

- **SAMEDI 25 AOÛT 2018 :**

GRAND FEU D'ARTIFICE tiré à 22h précises sur les bords de l'Yonne (public quai de l'Hôpital)

ATTENTION : interdiction de circulation à partir de 21h*

Suivi d'un bal avec l'orchestre Equinoxe à 22h30 sous le marché .

- **DIMANCHE 26 AOÛT 2018 :**

9h30 : hommage aux résistants Joviniens - rendez-vous devant le cimetière de Joigny,

10h30 : office religieux en l'église Saint-André,

12h : cérémonie du souvenir au monument aux morts, place du 11 Novembre, en présence des porte-drapeaux, des associations d'anciens combattants, de déportés, de la fanfare de Paroy-sur-Tholon et des sapeurs-pompiers de Joigny.

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité au groupe scolaire Albert Garnier.

En début d'après-midi, un concours de pétanque par triplettes aura lieu au parc du Chapeau. Les inscriptions seront prises sur place à partir de 13h30.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr

Par ailleurs, une exposition intitulée "Le renseignement au profit des alliés" est visible au musée de la Résistance, 5 rue Boffrand à Joigny, les mercredis, samedis et dimanches de 14h30 à 17h30 jusqu'au 7 novembre 2018 (entrée libre).

Toutes ces animations sont gratuites.

***Stationnement et circulation pour le feu d'artifice du samedi 25 août 2018
(Extrait de l'arrêté n°289/2018 du 20 juillet 2018)**

La circulation sera interdite de 21 h 00 à 24 h 00 le samedi 25 août 2018 :

- Quai du Général Leclerc
- Quai Ragobert
- Quai du 1^{er} Dragons
- Avenue Roger Varrey de la rue Guy Herbin au quai du 1^{er} Dragons
- Chemin de la Guimbarde
- Rue du chevalier d'Albizzi de la rue Davout à l'avenue Roger Varrey
- Place du 1^{er} Régiment des Volontaires de l'Yonne
- Pont Saint-Nicolas
- Avenue Gambetta

Le dispositif de sécurité sera installé pour barrer les rues suivantes :

Rue Gabriel Cortel

- Rue Mal Pavée
- Rue du Trianon
- Chemin de la Guimbarde
- Rue du chevalier d'Albizzi
- Avenue Roger Varrey
- Pont Saint-Nicolas
- Avenue Gambetta
- Quai de la Butte
- Rue Basse Pêcherie
- Rue de l'Étape
- Rue Paul Bert
- Rue Thibault
- Rue Bourdois
- Chemin de halage rives droite et gauche
- Chemin du Ponton
- Rue Chaudot
- Quai de l'Hôpital

Des déviations seront mises en place par les rues suivantes :

- Les véhicules venant d'Auxerre seront déviés du rond-point de la Résistance par la rue Aristide Briand en direction de Montargis afin de reprendre la déviation de Joigny.
- Les véhicules venant de Montargis en direction de Sens ou Migennes seront déviés du rond-point de la Résistance par la rue Robert Petit.
- Les véhicules venant de Sens en direction de Migennes ou d'Auxerre seront déviés par les boulevards du Nord et Lesire Lacam.
- Les véhicules venant de Migennes en direction de Sens ou d'Auxerre seront déviés depuis le rond-point de Bourgogne par le boulevard de Godalming.

Le stationnement de tous véhicules sera **interdit** le **samedi 25 août 2018**.

De 13 h 00 à minuit :

- Quai de l'Hôpital
- Chemin de Halage, du quai de l'Hôpital au chemin du Ponton
- Rue Bourdois, du quai de l'Hôpital à la rue Thibault
- Rue Chaudot, du quai de l'Hôpital à la rue Thibault
- Place du 1^{er} RVY jusqu'à la 3^{ème} rangée d'arbres à partir de la rivière
- Quai Henri Ragobert
- Quai du 1^{er} Dragons.

De 08 h 00 à minuit : Chemin de Halage, rive droite, du restaurant « Le QG » au quai du Général Leclerc.

Le stationnement des véhicules pourra se faire dans les zones suivantes :

- Avenue de Sully prolongée
- Parking de la gare sud
- Parking de la gare nord
- Allée du mail/Villeroy
- Place Cassini
- Avenue de Hanover
- Parking du Chapeau
- Place du 11 Novembre.

Un parking pour le stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite sera réservé quai de la Butte.

Le stationnement des piétons sera interdit sur la place du 1er R.V.Y. (partie centrale réservée au stationnement les jours de marché) de 21 h 00 à minuit. Il sera néanmoins toléré sur le pont Saint-Nicolas en laissant une voie libre pour les secours.